

définitivement tranché et, au Concile du Vatican, si nous mettons de côté les évêques français, dont la coutume est bien accentuée sur ce point, il faut dire que la majorité de l'épiscopat catholique ne faisait point précéder sa signature de la croix. Aujourd'hui, on signalerait un évêque qui signerait sans la croix.

(Mgr) ALBERT BATTANDIER.

Historique de l'Indulgence plénière pour l'heure de la mort

Par un Décret de la S. Congrégation des Indulgences (1), le Pape Pie X a accordé à tous les fidèles une Indulgence plénière à gagner à l'heure de la mort à condition qu'une fois pendant la vie, en un jour de leur choix, et après avoir dignement reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ils récitent l'acte suivant avec un véritable amour de Dieu :

Seigneur, mon Dieu, dès aujourd'hui j'accepte volontiers et de plein cœur, de votre main, le genre de mort qu'il vous plaira de m'envoyer, avec toutes ses douleurs, ses peines et ses angoisses.

Cette prière n'est pas nouvelle : elle a été composée par le Vénérable Joseph Cafasso, recteur de l'église de la Consolata à Turin, qui était aussi chargé d'assister les condamnés à mort ; il les convertissait tous ; il leur expliquait comment, par la parfaite acceptation de la mort, ils pouvaient pratiquer l'un des actes les plus méritoires de notre sainte religion. Le monde regarde les condamnés comme des malheureux ; aux yeux de Dieu, ils étaient, à cause de cette disposition-là, les hommes les plus heureux, car Dieu ne regarde pas les apparences, mais le cœur.

Le Vénérable était tellement convaincu de la vérité de cette pensée, que souvent, revenant du lieu de l'exécution, il s'écria : « A présent, il y a dans le ciel une âme en plus qui prie pour nous, car après cet acte de résignation complète à la volonté de Dieu, il n'y a plus de purgatoire. » Et secouant la tête, il ajoutait : « Pourquoi donc, nous autres, devrions-nous aller en purgatoire ? » Et il cherchait un moyen d'en préserver aussi les chrétiens ordinaires.

(1) 9 mars 1904.